

Réseau d'Accueil
des Toblerones
Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants

Conseil Intercommunal du 29 septembre 2021 à Prangins

Préavis 03/2021

du Comité Directeur du Réseau d'Accueil des Toblerones (ci-après RAT) relatif à l'autorisation générale de plaider valable jusqu'au 31 décembre 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

En vertu des dispositions légales, au demeurant afin d'éviter que votre autorité ne soit saisie d'une demande spéciale d'autorisation de plaider à chaque fois qu'une situation spécifique le demande, le Comité Directeur (CoDir) du RAT soumet à votre approbation :

1. L'autorisation de plaider

Le CoDir du RAT souhaite que le Conseil intercommunal lui octroie cette autorisation. Ladite lui permettra ainsi de prendre rapidement toutes les dispositions qui s'imposent afin de sauvegarder ses intérêts.

Durée de l'autorisation :

L'autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Information :

Le Conseil intercommunal sera régulièrement informé sur l'emploi que le Comité Directeur a fait de ces compétences.

CONCLUSIONS

En vertu des dispositions légales, le Comité Directeur du RAT propose au Conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

- vu
- ouï
- considérant
- d é c i d e
- I.
- le préavis du RAT 03/2021 relatif à l'autorisation générale de plaider jusqu'au 31 décembre 2026 ;
 - le rapport de la commission de gestion et finances ;
 - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
 - d'accorder l'autorisation générale de plaider au CoDir du RAT jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Accepté lors de la séance du CoDir du 11 août 2021.

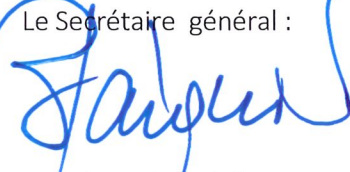
Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente:


Regula Zellweger



Le Secrétaire général :


Marco Bagnini

Personne responsable : Mme Regula Zellweger, Présidente du CoDir.